

PR1-Avis de projet

Sainte-Françoise, le 13 mars 2013

Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
Direction générale de l'évaluation environnementale
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boul. René-Lévesque Est, boîte 83
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Dépôt d'un avis de projet

Madame, Monsieur

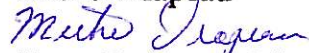
La présente consiste à déposer un avis de projet pour l'agrandissement d'une ferme laitière dans la municipalité de Sainte-Françoise dans la MRC de Bécancour. La firme Les consultants Mario Cossette inc. a été mandatée pour la réalisation de l'avis de projet et de l'étude d'impacts sur l'environnement.

L'envoi comprend les documents suivants :

- ✓ Copie originale du formulaire *Avis de projet* et deux annexes;
- ✓ 29 copies du formulaire *Avis de projet* et deux annexes;
- ✓ 1 support informatique (clé USB) contenant le formulaire *Avis de projet* et ses annexes;
- ✓ Chèque de 1096,00\$ émis à l'ordre du ministre des Finances.

En espérant le tout à votre entière satisfaction, veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Michel Drapeau



Ferme Drapeau et Bélanger inc.

503, rue Principale

Ste-Françoise (Québec)

G0S 2N0

DIRECTION DES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES

AVIS DE PROJET

Projet d'agrandissement d'une ferme laitière à Ste-Françoise-de-Lotbinière

Ferme Drapeau et Bélanger inc.
503, rue Principale
Ste-Françoise, MRC de Bécancour
G0S 2N0

Mars 2013

*Développement durable,
Environnement
et Parcs*

Québec 

INTRODUCTION

La section IV.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) oblige toute personne ou groupe à suivre la *Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement* et à obtenir un certificat d'autorisation du gouvernement, avant d'entreprendre la réalisation d'un projet visé par le Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (R.R.Q., c. Q-2, r. 9). Entrée en vigueur le 30 décembre 1980, cette procédure s'applique uniquement aux projets localisés dans la partie sud du Québec. D'autres procédures d'évaluation environnementale s'appliquent aux territoires ayant fait l'objet de conventions avec les Cris, les Inuits et les Naskapis.

Le dépôt de l'avis de projet constitue la première étape de la procédure. Il s'agit d'un avis écrit par lequel l'initiateur informe le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de son intention d'entreprendre la réalisation d'un projet. Il permet aussi au Ministère de s'assurer que le projet est effectivement assujéti à la procédure et, le cas échéant, de préparer une directive indiquant la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact que l'initiateur doit préparer.

Le formulaire « avis de projet » sert à décrire les caractéristiques générales du projet. Il doit être présenté d'une façon claire et concise et se limiter aux éléments pertinents à la bonne compréhension du projet et de ses impacts appréhendés. Ce formulaire et tout document annexé doivent être fournis en trente copies papier et en une copie électronique. Dès sa réception par le Ministère, l'avis de projet est inscrit au registre prévu à l'article 118.5 de la Loi sur la qualité de l'environnement. Il est aussi transmis à toute personne qui en fait la demande et, comme prévu à la procédure, l'avis de projet doit être mis à la disposition du public pour information et consultation publiques du dossier.

Dûment rempli par l'initiateur du projet ou le mandataire de son choix, l'avis de projet est ensuite retourné à l'adresse suivante :

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Direction des évaluations environnementales
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boul. René-Lévesque Est, boîte 83
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3933
Télécopieur : 418 644-8222
Internet : www.mddep.gouv.qc.ca

Par ailleurs, en vertu de l'Entente de collaboration Canada-Québec en matière d'évaluation environnementale de mai 2004, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs transmettra une copie de l'avis de projet à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (téléphone : 418 649-6444; acee.quebec@ceaa-acee.gc.ca) afin qu'il soit déterminé si le projet est également assujéti à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Le cas échéant, le projet fera l'objet d'une évaluation environnementale coopérative et l'avis de projet sera inscrit au registre public prévu à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. L'initiateur de projet sera avisé par lettre si son projet fait l'objet d'une évaluation environnementale coopérative.

Enfin, selon la nature du projet, son envergure et son emplacement, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pourrait avoir à consulter un ou des groupes autochtones concernés au cours de l'évaluation environnementale du projet. L'avis de projet alors déposé par l'initiateur pourrait être transmis à une ou des communautés autochtones afin de les informer d'un projet potentiel et de les consulter à cet effet. L'initiateur de projet sera avisé si son projet fait l'objet d'une consultation auprès des autochtones.

Après l'avis de projet, l'initiateur de projet doit déposer un rapport de suivi de projet auprès du ministre de l'Environnement et des Parcs. Ce rapport doit décrire les mesures prises pour réduire les impacts négatifs du projet et les avantages sociaux et économiques du projet.

Le dépôt de l'avis de projet constitue la première étape de la procédure. Il s'agit d'un processus continu. L'initiateur doit être en mesure de fournir des renseignements supplémentaires au cours de la procédure. Le processus de consultation des autochtones est un processus continu et doit être effectué tout au long de la procédure. L'initiateur de projet doit être en mesure de fournir des renseignements supplémentaires au cours de la procédure.

Le processus de consultation des autochtones est un processus continu. L'initiateur de projet doit être en mesure de fournir des renseignements supplémentaires au cours de la procédure. Le processus de consultation des autochtones est un processus continu et doit être effectué tout au long de la procédure. L'initiateur de projet doit être en mesure de fournir des renseignements supplémentaires au cours de la procédure.

Le processus de consultation des autochtones est un processus continu. L'initiateur de projet doit être en mesure de fournir des renseignements supplémentaires au cours de la procédure. Le processus de consultation des autochtones est un processus continu et doit être effectué tout au long de la procédure. L'initiateur de projet doit être en mesure de fournir des renseignements supplémentaires au cours de la procédure.

Le processus de consultation des autochtones est un processus continu. L'initiateur de projet doit être en mesure de fournir des renseignements supplémentaires au cours de la procédure. Le processus de consultation des autochtones est un processus continu et doit être effectué tout au long de la procédure. L'initiateur de projet doit être en mesure de fournir des renseignements supplémentaires au cours de la procédure.

Le processus de consultation des autochtones est un processus continu. L'initiateur de projet doit être en mesure de fournir des renseignements supplémentaires au cours de la procédure. Le processus de consultation des autochtones est un processus continu et doit être effectué tout au long de la procédure. L'initiateur de projet doit être en mesure de fournir des renseignements supplémentaires au cours de la procédure.

À l'usage du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Date de réception
	Numéro de dossier

1. Initiateur du projet

Nom :	Ferme Drapeau et Bélanger inc.	
Adresse civique :	503, rue Principale ----- Ste-Françoise-de-Lotbinière (MRC Bécancour), G0S 2N0	
Adresse postale (si différente) :	-----	
Téléphone :	(819) 287-5795	
Télocopieur :	(819) 287-5795	
Courriel :	dominic.drapeau@sogetel	
Responsable du projet :	Monsieur Michel Drapeau	
N° d'entreprise du Québec (NEQ) du Registraire des entreprises du Québec	N° NEQ	1142524330

2. Consultant mandaté par l'initiateur du projet (s'il y a lieu)

Nom :	Les consultants Mario Cossette inc.	
Adresse :	1232, Boul. des Chenaux ----- Trois-Rivières ----- G9A 1A1	
Téléphone :	(819) 373-3800	
Télocopieur :	(819) 373-1012	
Courriel :	mebacher@cossette.qc.ca	
Responsable du projet :	Martine Ébacher, agronome	

3. Titre du projet

Projet d'agrandissement d'une ferme laitière à Ste-Françoise-de-Lotbinière.

4. Objectifs et justification du projet

Mentionner les principaux objectifs poursuivis et faire ressortir les raisons motivant la réalisation du projet.

4.1 Description de l'entreprise

Ferme Drapeau et Bélanger inc. est une ferme laitière détenant un certificat d'autorisation (CA) du ministère du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) pour l'exploitation d'un lieu d'élevage d'un cheptel de 599,6 unités animales réparti de la façon suivante :

Tableau 1. Calcul des unités animales du CA de 2001 selon l'annexe O de la LQE-Q2R9

TYPE D'ANIMAUX	Nombre de têtes	
	CA	Nombre d'unités animales (U.A.)
Vaches laitières plus 500 kg (1 tête/u.a.)	400	400,0
Veaux de 500 kg et plus (1 tête/u.a.)	90	90,0
Veaux de 200 à 500 kg (2 têtes/u.a.)	198	99,0
Veaux 10 à 200 kg (10 têtes/u.a.)	106	10,6
total:	794	599,6

Le certificat d'autorisation délivré le 13 septembre 2001 par le MDDEFP porte le numéro 7710-17-02-06147-03. Les déjections animales produites sont majoritairement gérées sous forme liquide et sont entreposées dans deux réservoirs en béton armé. Un faible volume des déjections animales (moins de 5% du volume produit) est géré sous forme solide et est entreposé en amas au champ.

Les bâtiments d'élevage sont situés en un même site et occupent actuellement une superficie d'un peu plus de 9000 mètres carrés. Sur le même site on retrouve également les bâtiments connexes tels que deux structures d'entreposage des fumiers, des garages et des entrepôts. Les détails des dimensions des bâtiments sont présentés sur le plan de localisation en annexe.

Actuellement, tous les fumiers produits par l'exploitation sont épandus sur des terres cultivées par la Ferme Drapeau et fils S.E.N.C. Cette entreprise appartient aux mêmes propriétaires que l'initiateur du projet. Cette ferme exploite actuellement un peu plus de 1100 hectares en culture, la plupart en propriété (plus de 80% de la superficie cultivée est en propriété). Les fourrages (foin et maïs fourrager) sont les principales cultures avec le maïs grain, le soya et les céréales à paille. À cet égard, le plan agroenvironnemental de fertilisation de l'exploitation sera présenté lors de l'étude d'impact.

4.2 Objectif du projet

Aux termes de la réalisation du projet, Ferme Drapeau et Bélanger inc. désire augmenter son cheptel tel qu'illustré au tableau ci-dessous :

Tableau 2. Calcul des unités animales du cheptel projeté selon l'annexe O de la LQE-Q2R9

TYPE D'ANIMAUX	Nombre de têtes projeté	Nombre d'unités animales (U.A.)
Vaches laitières plus 500 kg (1 tête/u.a.)	1600	1600,0
Veaux de 500 kg et plus (1 tête/u.a.)	600	600,0
Veaux de 200 à 500 kg (2 têtes/u.a.)	500	250,0
Veaux 10 à 200 kg (10 têtes/u.a.)	500	50,0
total:	3300	2500,0

L'atteinte de cet objectif sera réalisée en quatre (4) étapes prévues entre les années 2015 et 2030 et sont décrites à la section 7 du présent avis de projet.

Si chacune des étapes du projet se concrétise, il est prévu que la superficie des bâtiments d'élevage occupe environ 35 000 mètres carrés. A cela s'ajouteront trois (3) nouvelles structures d'entreposage des fumiers et l'une des deux (2) structures existantes sera démolie.

4.3 Justifications du projet

Les initiateurs du projet sont des gens passionnés de l'agriculture et de la production laitière et œuvrent dans ce domaine depuis 3 générations. Au fil des ans et des générations, l'entreprise a subi plusieurs changements, a pris de l'expansion et possède aujourd'hui l'un des plus grands troupeaux laitiers du Québec. Le projet d'agrandissement de la ferme laitière est la continuité d'une expansion entreprise ces dernières années.

Par l'agrandissement de leur ferme, les propriétaires veulent assurer la continuité de l'entreprise pour leurs enfants et petits-enfants et fournir du travail à leur famille et aux gens de leur communauté. L'exploitation de cette ferme laitière dans la municipalité de Ste-Françoise est un moteur économique important localement et régionalement puisqu'elle génère plusieurs emplois directs et indirects.

Également, plusieurs infrastructures sont déjà présentes sur les terrains où la réalisation du projet est prévue et la ferme désire poursuivre ses opérations au même endroit et ainsi éviter d'étendre ses opérations en plusieurs sites. La concentration des activités en un seul lieu faciliterait toutes les opérations reliées à la gestion du troupeau laitier. De plus, la centralisation des opérations reliées aux soins du cheptel et à la production de lait permettrait de réduire le transport des animaux et des intrants comparativement à l'aménagement de plusieurs lieux d'élevage.

Enfin, l'agrandissement de la ferme laitière permettrait également de justifier l'acquisition de certains équipements (soigneur pour l'alimentation du troupeau, carrousel pour la traite des vaches, etc.) et infrastructures (salon de traite, structures d'entreposage des fumiers, silos et silos-fosses pour l'entreposage des aliments, etc.) afin d'assurer et d'améliorer la productivité de la ferme et par le fait même sa rentabilité.

Tableau 2. Répartition des unités animales du projet agricole selon l'année d'achat (en milliers)

Année d'achat	Nombre d'unités animales	Type d'animales
2000	1000	Vaches laitières (100 kg) (1000)
2001	500	Vaches laitières (100 kg) (500)
2002	500	Vaches laitières (100 kg) (500)
2003	500	Vaches laitières (100 kg) (500)
2004	500	Vaches laitières (100 kg) (500)
TOTAL	2500	TOTAL

Il s'agit de 2500 unités animales (4) dans le projet agricole. Les unités animales sont réparties de la manière suivante :

Elle consiste à acheter des vaches laitières (100 kg) dans le projet agricole. Il est prévu que la répartition des unités animales se fasse de la manière suivante :

4.2. Répartition des unités animales

Les unités animales du projet agricole sont réparties de la manière suivante :

Le projet agricole prévoit l'achat de 2500 unités animales. Les unités animales sont réparties de la manière suivante :

Le projet agricole prévoit l'achat de 2500 unités animales. Les unités animales sont réparties de la manière suivante :

5. Localisation du projet

Mentionner l'emplacement ou les emplacements où le projet est susceptible de se réaliser, les coordonnées géographiques (longitude et latitude) et inscrire, si connus, les numéros cadastraux (en termes de lot, rang, canton et municipalités). Préciser la municipalité régionale de comté. Ajouter en annexe une carte topographique ou cadastrale de localisation du projet.

5.1 Localisation des bâtiments d'élevage

Actuellement, des bâtiments d'élevage existants sont situés sur le lot 723-228 du Rang 11 du Cadastre de la paroisse de St-Jean-Deschaillons dans la municipalité de Sainte-Françoise-de-Lotbinière de la MRC de Bécancour. Ces bâtiments resteront en place et l'agrandissement et l'aménagement des bâtiments d'élevage sont prévus sur ce même lot ainsi que sur le lot 723-229.

Tous les bâtiments d'élevage existants et projetés sont présentés sur le plan de localisation annexé à l'avis de projet.

5.2 Localisation des bâtiments agricoles connexes

Actuellement, des bâtiments connexes existants (structure d'entreposage des fumiers, entrepôts, garages, etc.) sont situés sur le lot 723-228 du Rang 11 du Cadastre de la paroisse de St-Jean-Deschaillons dans la municipalité de Sainte-Françoise-de-Lotbinière de la MRC de Bécancour. Ces bâtiments resteront en place lors de la réalisation du projet. Dans le cadre du projet, la construction de trois (3) structures d'entreposage des fumiers supplémentaires est prévue sur ce même lot, alors que l'une sera démolie à la dernière étape du projet tel que décrit à la section 7 du document.

Des silos-fosses servant à l'entreposage des fourrages humides sont situés sur le lot 723-175 du Rang 10 du cadastre de la paroisse de St-Jean-Deschaillons dans la municipalité de Sainte-Françoise-de-Lotbinière de la MRC de Bécancour. L'espace disponible sur ce terrain permettra éventuellement l'agrandissement des silos-fosses.

Les initiateurs du projet possèdent également un second lieu d'élevage situé sur le lot 723-127 du Rang 11 du Cadastre de la paroisse de St-Jean-Deschaillons dans la municipalité de Sainte-Françoise-de-Lotbinière de la MRC de Bécancour. Il n'est pas prévu que ce lieu d'élevage soit utilisé pour y loger des animaux, cependant la structure d'entreposage existante pourrait servir à entreposer un faible volume du lisier produit sur le lieu d'élevage des lots 723-228 et 723-229 du Rang 11.

Les bâtiments connexes existants et projetés sont présentés sur le plan de localisation annexé à l'avis de projet.

5.3 Localisation des terrains en culture

Actuellement, tous les fumiers produits par l'exploitation sont épanchés sur des terres cultivées par la Ferme Drapeau et fils S.E.N.C. Cette entreprise appartient aux mêmes propriétaires que l'initiateur du projet. Cette ferme exploite actuellement un peu plus de 1100 hectares en culture, la plupart en propriété et prévoit aux termes du projet en cultiver plus de 2000 hectares. Cette augmentation des superficies en cultures permettra à la Ferme Drapeau et Bélanger inc. de disposer par épandage de tous les fumiers générés par le troupeau laitier.

Les terrains présentement cultivés par la Ferme Drapeau et fils S.E.N.C. sont situés dans les municipalités de Sainte-Françoise-de-Lotbinière, Fortierville, Sainte-Cécile-de-Lévrard et St-Pierre-les-Becquets. Selon les terres agricoles disponibles dans la région, il n'est pas exclu que des terrains dans d'autres municipalités de la MRC soient éventuellement utilisés. Il est difficile de prédire pour le moment quelles seront les opportunités qui se présenteront à la ferme.

6. Propriété des terrains

Indiquer, s'il y a lieu, le statut de propriété des terrains où la réalisation du projet est prévue. Fournir ces renseignements sur une carte si possible.

Les terrains qui accueilleront le projet sont situés sur les lots 723-228 et 723-229 du Rang 11 et appartiennent à la Ferme Drapeau et fils S.E.N.C.

Les silos-fosses servant à l'entreposage des aliments du troupeau sont situés sur le lot 723-175 du Rang 11 et ce terrain appartient à la Ferme Drapeau et fils S.E.N.C.

La propriété des terrains est démontrée au plan de localisation annexée à l'avis de projet.

7. Description du projet et de ses variantes

Pour chacune des phases (aménagement, construction et exploitation), décrire les principales caractéristiques associées à chacune des variantes du projet, incluant les activités, aménagements et travaux prévus (déboisement, expropriation, dynamitage, remblayage, etc.). Décrire sommairement les modalités d'exécution, les technologies utilisées, les équipements requis, les matières premières et matériaux utilisés, etc. Ajouter en annexe tous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (plan, croquis, vue en coupe, etc.).

Le plan de localisation annexé démontre également les aménagements prévus à chacune des étapes.

	Sommaire des étapes du projet			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Étape 4
Année prévue de réalisation	2015	2020	2025	2030
Cheptel projeté	- 650 vaches laitières - 550 sujets de remplacement	- 900 vaches laitières - 800 sujets de remplacement	- 1200 vaches laitières - 1000 sujets de remplacement	- 1600 vaches laitières - 1600 sujets de remplacement
Aménagement	- Démolition d'une partie avant de l'étable existante et réaménagement (section du bâtiment d'élevage existant #1) - Aménagement d'une haie brise-vent aux silos-fosses			
Construction	- Agrandissement d'un bâtiment existant à l'avant (bâtiment d'élevage existant #2) - Agrandissement des silos-fosses	- Ajout d'un nouveau bâtiment (bâtiment d'élevage projeté #4) - Agrandissement des silos-fosses - Construction d'une structure d'entreposage des fumiers (réservoir circulaire projeté #3)	- Ajout d'un nouveau bâtiment (bâtiment d'élevage projeté #5) - Agrandissement des silos-fosses - Construction d'une structure d'entreposage des fumiers (réservoir circulaire projeté #4)	- Ajout d'un nouveau bâtiment (bâtiment d'élevage projeté #6) - Agrandissement des silos-fosses - Démolition du réservoir circulaire #2 - Construction d'une structure d'entreposage des fumiers (réservoir circulaire projeté #5)
Exploitation	- acquisition d'un soigneur d'une capacité allant jusqu'à 1600 vaches		- Aménagement du salon de traite #2 et acquisition d'un carrousel de traite 72 places	

Pour l'atteinte du cheptel de chacune des étapes présentées au tableau précédent, les initiateurs du projet construiront des bâtiments d'élevage qui s'harmoniseront avec les bâtiments existants (voir photos en annexe).

La construction des trois (3) nouvelles structures d'entreposage des fumiers en béton armé s'ajouteront aux deux autres structures existantes sur le site. Cependant, à l'étape 4, le réservoir circulaire #2 sera démoli pour faire place à l'aménagement du bâtiment projeté #6.

L'investissement pour l'acquisition de certains équipements et technologies qui permettront d'augmenter la productivité sera rentabilisé par l'augmentation du cheptel. On prévoit entre autres, l'acquisition d'un nouveau soigneur permettant l'alimentation d'un troupeau de 1600 vaches et d'un carrousel de traite de 72 places.

Les silos-fosses existants et servant à l'entreposage de l'ensilage de maïs devront être agrandis selon les besoins en alimentation du troupeau de chacune des étapes. Les silos-fosses existants et projetés sont en béton armé.

Au fil des ans, l'acquisition graduelle de quotas et de terres en culture demeurera une préoccupation des initiateurs car leur disponibilité est conditionnelle à la réalisation du projet.

8. Composantes du milieu et principales contraintes à la réalisation du projet

Pour l'emplacement envisagé, décrire brièvement les milieux naturel et humain tels qu'ils se présentent avant la réalisation du projet. Indiquer si des autochtones sont présents dans le secteur.

Décrire aussi les principales contraintes prévisibles : zonage, espace disponible, milieux sensibles, compatibilité avec les usages actuels, disponibilité des services, topographie, présence de bâtiments, préoccupations majeures de la population, etc.

L'emplacement envisagé pour l'agrandissement du lieu d'élevage est situé à Ste-Françoise-de-Lotbinière. Cette municipalité est l'une des 12 municipalités de la municipalité régionale de comté (MRC) de Bécancour. Située au sud-est de la MRC, Sainte-Françoise-de-Lotbinière est une municipalité frontalière de la MRC de Bécancour et aux limites des MRC de Lotbinière et de l'Érable.

8.1 Le milieu naturel

Situé dans la région naturelle des basses terres du Saint-Laurent, le territoire de la MRC présente un relief généralement plat et bas et est représentatif du relief rencontré à Ste-Françoise. Les principaux types de dépôts laissés par les événements géologiques sur le territoire sont des tills (divers dépôts glaciaires) et des dépôts de sables et d'argiles marines laissés par la mer de Champlain.

On retrouve à proximité, les rivières Creuse et aux Ormes qui forment chacune un bassin versant.

Sur le territoire de la MRC, nous retrouvons également des blocs boisés situés sur des terres publiques, dont un bloc de 800 hectares situé à Ste-Françoise qui présente un intérêt pour les affectations récréoforestières et comporte une multitude d'habitats propices au cerf de Virginie

8.2 Le territoire et la démographie

La MRC de Bécancour occupe une superficie de 1133 km² répartie en 12 municipalités. La municipalité de Sainte-Françoise est faiblement peuplée avec moins des 500 habitants que comptent les 20 000 habitants de la MRC de Bécancour et occupe une superficie de 8 700 hectares dont 22 hectares sont occupés par le périmètre d'urbanisation.

Bien que près de la moitié du territoire de la MRC de Bécancour soit occupée par la forêt, l'agriculture occupe une place majeure puisque plus de 40% du sol est voué à l'agriculture. Ce sont donc plus de 45 000 hectares de sol qui sont occupés par l'agriculture sur le territoire de la MRC.

Près de 40% de la superficie de la municipalité de Ste-Françoise est utilisée pour l'agriculture. De ce fait, cette localité s'inscrit dans un contexte agricole dynamique et est tout indiqué pour la réalisation du projet des initiateurs. De plus, la présence de bâtiments d'élevage dans le secteur fait partie du patrimoine local.

Les installations d'élevage actuelles et projetées sont situées en zone agricole mais le périmètre urbain de Ste-Françoise localisé à proximité (368 mètres), pourrait constituer une contrainte et une préoccupation majeure de la population relativement à l'émission des odeurs générées suite à la réalisation du projet. Cependant, la production laitière jouit d'une perception positive de la population en générale et les initiateurs sont consciencieux de leur environnement et sont impliqués dans leur communauté de sorte qu'ils sont très appréciés par celle-ci.

Enfin, le territoire de la MRC compte une réserve autochtone hors MRC, Wôlinak (nation Abénakis). Cette réserve autochtone est située à plus de 35 km du projet.

8.4 Contexte socio-économique

En 2006, on retrouvait un total de 1084 entreprises recensées sur le territoire de la MRC, dont 45,9% d'entre elles se retrouvent sur le territoire de la ville de Bécancour et seulement 5,2% sur le territoire de la municipalité de Ste-Françoise. La création d'emplois est donc une préoccupation majeure de la population locale.

La Ferme Drapeau et Bélanger inc. emploie actuellement 10 personnes à temps plein et 8 personnes à temps partiel. Pour l'exploitation de l'entreprise, ce nombre d'emplois sera doublé aux termes de ce projet.

Le site existant et projeté étant situé dans un milieu agricole dynamique, plusieurs fournisseurs d'intrants agricoles sont déjà bien établis dans le secteur et pourront bénéficier des répercussions du projet, assurant ainsi leur pérennité.

8.5 Services et infrastructures publics et communautaires

Le territoire de la municipalité de Ste-Françoise est accessible d'est en ouest par l'autoroute 20 (Route Transcanadienne), la Route 132 (Route Marie-Victorin) et la Route 226. Dans l'axe nord-sud, on peut accéder à Ste-Françoise par les routes 218 et 265. Localement, les installations d'élevage existantes et projetées sont situées sur la rue Principale de Ste-Françoise. Les principales artères utilisées pour les opérations de la ferme sont la rue Principale et la Route 265. Le passage de la machinerie agricole sur ces voies d'accès est une préoccupation de la population locale.

Il n'y a pas de service public d'aqueduc pour les habitations de la municipalité de Ste-Françoise et la protection des puits d'eau potable des citoyens doit demeurer une préoccupation constante et prioritaire pour les initiateurs du projet.

9. Principaux impacts appréhendés

Pour les phases d'aménagement, de construction et d'exploitation du projet, décrire sommairement les principaux impacts (milieux biophysique et humain) susceptibles d'être causés par la réalisation du projet.

Phase	Activités ou travaux prévus	Impacts	
		Négatifs	Positifs
Aménagement	Démolition et réaménagement d'une partie d'un bâtiment existant	- Génération de bruits, poussières et déchets.	- Amélioration du confort des animaux et des opérations des gestions des animaux de la relève. - Amélioration des opérations de gestion des animaux de la relève et augmentation de la productivité.
	Aménagement d'une haie brise-vent aux silos-fosses	Aucun	- Diminution des odeurs émises par la fermentation de l'ensilage. - Amélioration de l'aspect visuel
Construction	Construction de bâtiments d'élevage	- Génération de bruits, poussières et déchets. - Augmentation de la circulation.	- Favorise l'économie locale et régionale par la création d'emplois et l'achat de fournitures et de matériaux.
	Construction de structures d'entreposage des fumiers		
	Agrandissement des silos-fosses pour l'entreposage des aliments (suppléments et ensilage)		
Exploitation	Gestion et soins du troupeau : - Cette activité prévoit l'acquisition d'un nouveau soigneur d'une capacité de 1600 vaches et d'un carrousel de traite de 72 places.	- Génération de bruits, poussières et déchets. - Augmentation de la circulation.	- Favorise l'économie locale et régionale par la création d'emplois et l'achat de fournitures et de matériaux. - Améliore la rentabilité et la productivité de l'entreprise. - Assure la pérennité de l'entreprise.
	Alimentation du troupeau	- Génération d'odeurs aux silos-fosses due à la fermentation de l'ensilage. - Circulation de la machinerie agricole entre les bâtiments d'élevage et les silos-fosses.	- Favorise l'économie locale et régionale par la création d'emplois et l'achat de d'intrants et de fournitures.
	Production et gestion des déjections animales	- Circulation de la machinerie agricole entre les bâtiments d'élevage et les lieux d'épandage. - Génération d'odeurs. - Source potentielle de contaminants pour l'eau de surface et souterraine.	- Contribuent au maintien de la fertilité des sols.
	Gestions des cultures et des récoltes	- Circulation de la machinerie agricole entre les bâtiments d'élevage, les terres cultivées et les lieux d'entreposage des récoltes. - Source potentielle de contaminants pour l'eau de surface et souterraine.	- Favorise l'économie locale et régionale par la création d'emplois et l'achat de d'intrants et de fournitures.

10. Calendrier de réalisation du projet

Indiquer le calendrier selon les différentes phases de réalisation du projet et en tenant compte du temps requis pour la préparation de l'étude d'impact et le déroulement de la procédure.

Mars 2013 :	Dépôt de l'avis de projet
Avril 2013 :	Réception de la directive de la Direction des évaluations environnementales (DEE) et début de l'étude d'impact sur l'environnement.
Juillet 2013 :	Dépôt de l'étude d'impact (version préliminaire) à la DEE
Octobre 2013 :	Recevabilité de l'étude, questions et commentaires
Novembre 2013 :	Dépôt de l'étude d'impact (version finale) à la DEE
Janvier 2014 :	Avis de recevabilité de l'étude
Février 2014 :	Périodes d'information et de consultations publiques
Avril 2014 :	Audience publique si nécessaire
Juillet 2014 :	Analyse environnementale et dépôt du rapport
Octobre 2014 :	Recommandation du ministre
2015 :	Début de l'étape 1
2020 :	Atteinte de l'étape 2
2025 :	Atteinte de l'étape 3
2030 :	Atteinte de l'étape 4

11. Phases ultérieures et projets connexes

Mentionner, s'il y a lieu, les phases ultérieures du projet et tout autre projet susceptible d'influencer la conception du projet proposé.

L'atteinte du cheptel de chacune des étapes du projet décrites à la section 7 est conditionnelle au respect de l'équilibre phosphore prévu au Règlement sur les exploitations agricoles (REA). Actuellement, l'entreprise dispose de suffisamment de terres en culture pour atteindre l'étape 2 du projet (800 vaches laitières et relève) et rencontrer les exigences du REA. Par ailleurs, l'atteinte du cheptel prévu au projet est également conditionnelle à la disponibilité et à l'achat des quotas de lait.

12. Modalités de consultation du public

Mentionner, s'il y a lieu, les diverses formes de consultation publique prévues au cours de l'élaboration de l'étude d'impact, incluant les échanges avec les autochtones.

La population locale et régionale sera informée dès le début du projet par le biais des médias écrits présents dans la région tels que l'hebdomadaire *Le Courrier Sud* desservant les territoires des MRC de Bécancour et de Nicolet-Yamaska.

Les documents d'informations relatifs au projet pourront également être mis à la disposition de la population locale à l'Hôtel de Ville de Ste-Françoise. Les initiateurs du projet ont d'ailleurs déjà présenté leur projet aux élus locaux et celui-ci fut bien reçu et perçu.

Enfin, si besoin il y a, des rencontres de consultation du public pourront être organisés sur demande.

13. Remarques

Inscrire tout autre renseignement jugé nécessaire à une meilleure compréhension du projet et au besoin, annexer des pages supplémentaires.

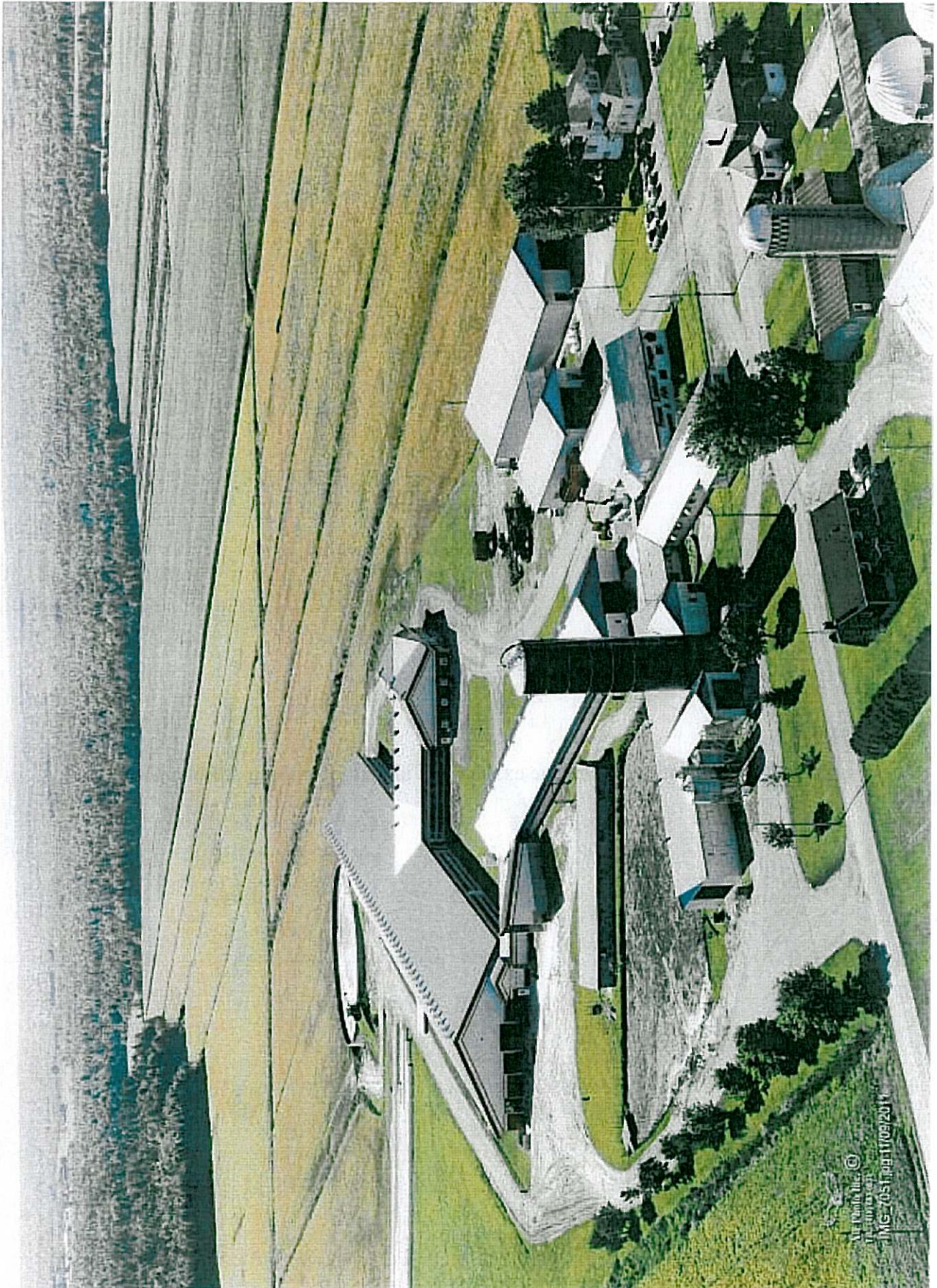
Je certifie que tous les renseignements mentionnés dans le présent avis de projet sont exacts au meilleur de ma connaissance.

Signé le 13 mars 2013

par  (Michel Drapeau)

ANNEXE 1

Photos des installations d'élevage existantes à la Ferme Drapeau & Bélanger inc.



At Plains, Inc. ©
11/09/2014
IMG-7051 (09/09/2014)



Annexe 2

Plan de localisation de la Ferme Drapeau & Bélanger inc.

NOTE:
SELON L'INVENTAIRE DES PUIITS D'EAU POTABLE POUR LE SECTEUR ETUDIÉ, ON NE RETROUVE AUCUN PUIITS ALIMENTANT UN RÉSEAU D'AQUÉDUC MUNICIPAL OU PRIVÉ CORRESPONDANT AUX EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES ÉNONCÉES À L'ARTICLE 29 DU "RÈGLEMENT SUR LE CAPTAGE DES EAUX SOUTERRAINES [Q-2, r-6]", ET AUX RÈGLES DE L'ARTICLE 32.1 DE LA "LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT (L.R.Q., c. Q-2)".

TABLEAU DES DISTANCES

DE - A	#1 BÂTIMENT D'ÉLEVAGE EXISTANT	#2 BÂTIMENT D'ÉLEVAGE EXISTANT	#3 BÂTIMENT D'ÉLEVAGE EXISTANT	#4 BÂTIMENT D'ÉLEVAGE EXISTANT	#5 BÂTIMENT D'ÉLEVAGE EXISTANT	#6 BÂTIMENT D'ÉLEVAGE EXISTANT	#1 RÉSERVOIR CIRCULAIRE EXISTANT	#2 RÉSERVOIR CIRCULAIRE EXISTANT	#3 RÉSERVOIR CIRCULAIRE EXISTANT	#4 RÉSERVOIR CIRCULAIRE EXISTANT	#5 RÉSERVOIR CIRCULAIRE EXISTANT
DISTANCE DES HABITATIONS PROPRIÉTAIRES	#503-56	#502-70	#502-70	#502-361	#502-480	#502-317	#502-78	#502-341	#502-511	#502-681	#502-681
DISTANCE DES HABITATIONS VOISINES DANS UN RAYON DE 500 MÈTRES	#464-281	#464-334	#464-325	#464-547	#464-682	#464-448	#464-274	#464-571	#464-621	#464-885	#464-750
EMPRISE	35	50	178	331	442	237	59	352	351	551	661
COURS D'EAU	628	518	330	195	81	49	610	241	178	113	49
PUIITS VOISIN	49	62	153	288	411	288	92	348	487	555	624
PÉRIMÈTRE URBAIN	399	413	425	426	454	492	441	475	636	687	737
LOT VOISIN	30	81	12	141	218	34	13	118	15	15	15

LES DISTANCES SONT EXPRIMÉES EN MÈTRE

NOTES GÉNÉRALES

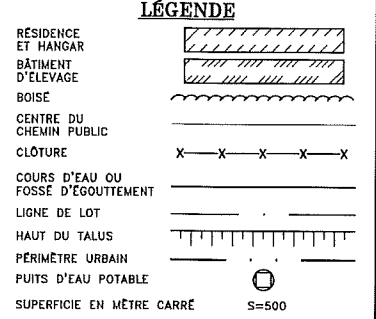
LES COTES ET DIMENSIONS ONT PRIORITÉ SUR LE DESSIN

L'ENTREPRENEUR DEVRA PRENDRE ET VÉRIFIER SUR PLACE TOUTES LES COTES DE DIMENSION AVANT D'EXÉCUTER TOUT TRAVAIL

L'ENTREPRENEUR DEVRA FAIRE UNE VISITE DES LIEUX AVANT DE TERMINER SA SOUMISSION DE MANIÈRE À ÉVALUER L'AMPLÉUR DES TRAVAUX. IL DEVRA AVISER LE PROPRIÉTAIRE DE TOUTES ANOMALIES OU OMISSIONS AU PLAN POUR POUVOIR LES INCLURE DANS SA SOUMISSION ET AINSI ÉVITER TOUT EXTRA

TOUTES LES ERREURS ET OMISSIONS DEVRONT ÊTRE SIGNALÉES À L'INGÉNIEUR OU AU SURVEILLANT

LES DESSINS ET LES DROITS DE REPRODUCTION SONT LA PROPRIÉTÉ DE LA FİRME D'INGÉNIEUR



LOCALISATION DU PROJET

LOT: #723-228, #723-229
RANG: XI
CADASTRE: PAR. DE ST-JEAN-DESCHAILLONS
MUN.: SAINTE-FRANÇOISE
M.R.C.: BÉCANOUR

NOTE:
CE DESSIN AINSI QUE LES INFORMATIONS QU'IL CONTIENT SONT LA PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE DE LES CONSULTANTS MARIO COSSETTE INC. IL EST STRICTEMENT DÉFENDU D'UTILISER SON CONTENU OU DES RENSEIGNEMENTS OBTENUS EN EXAMINANT LE DESSIN À D'AUTRES FİNS QUE CELLES PÉRİSÉES ORIGINALÉMENT. TOUTE REPRODUCTION DE CE DESSIN EST INTERDITE, ET IL DOIT ÊTRE RETOURNÉ SUR DEMANDE.

NO	DESCRIPTION	INITIALE	DATE
00	POUR ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE	E.B.	11/3/13



MCI

INGÉNİERİE | CONSTRUCTION

LES CONSULTANTS MARIO COSSETTE INC.

1232, BOUL. DES CHEVAUX TEL: (819) 373-2800
TROIS-RIVIÈRES FAX: (819) 373-1012
QUÉBEC, G5A 1A1 www.cossette.qc.ca

FERME DRAPEAU ET BÉLANGER INC.
M. MICHEL DRAPEAU
503, RUE PRİNCİPALE
SAINTE-FRANÇOISE (QUÉBEC)
G0S 2N0
TEL.: (819) 287-5795

AVIS DE PROJET POUR UNE
ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

TITRE DU PROJET:
TITRE DU DESSIN:

PLAN DE LOCALISATION
TABLEAU DES DISTANCES

CONÇU PAR: MARTINE EBACHER agr. DATE: 11 MARS 2013
DESSINÉ PAR: STEVE MASSICOTTE tech. ÉCHELLE: İNDİQUÉE
APPROUVÉ PAR: ÉRIC BARİL Ing. & agr.
NUMÉRO DE SÉRIE DU LOGICIEL AUTOCAD: 339-24357450
PROJET NO: GA10-110 FEUILLE NO: 1 DE 1

NOTE:
ZONE PRÉVUE POUR L'AMÉNAGEMENT ET LA CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS D'ÉLEVAGE ET DES STRUCTURES D'ENTREPOSAGE DE LISIERS

SUPERFİCİE (m²)

	AİRE TOTALE	AİRE D'ÉLEVAGE
#1 BÂTIMENT D'ÉLEVAGE EXISTANT	1611	1470
#1 BÂTIMENT D'ÉLEVAGE RÉAMÉNAGÉ	1685	1142
#2 BÂTIMENT D'ÉLEVAGE EXISTANT	1710	1682
AGRANDISSEMENT PROJETÉ	357	357
TOTAL BÂTIMENT #2	2067	2039
#3 BÂTIMENT D'ÉLEVAGE EXISTANT	8074	6730
TOTAL BÂTIMENT #3	9747	8403
#4 BÂTIMENT D'ÉLEVAGE PROJETÉ	8339	5020
#5 BÂTIMENT D'ÉLEVAGE PROJETÉ	5020	5020
TOTAL BÂTIMENT #5	14316	13386

PLAN DE LOCALISATION
ÉCHELLE: 1:3000